



Leptospirose

Suis-je exposé ?

Les salariés travaillant des les contextes suivants sont exposés au risque de leptospirose :

- Égoutiers
- Travail en station d'épuration
- Entretien de canaux, berges, voies navigables
- Entretien des voiries
- Garde-pêche
- Fourrière
- Activités sur des plans d'eau (kayak...)
- Collecte des déchets



La leptospirose est une maladie professionnelle potentiellement grave, parfois mortelle.

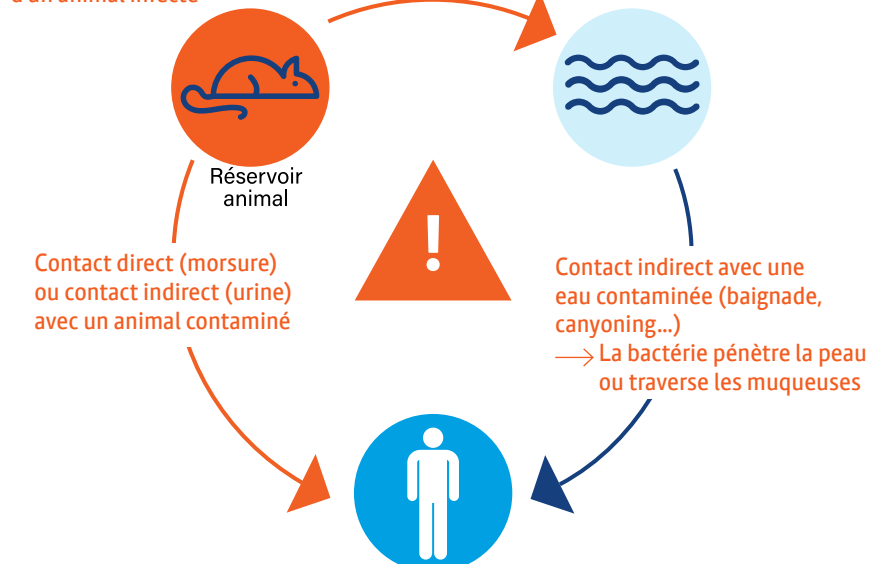
Comment se transmet la maladie ?

La leptospirose se transmet de l'animal à l'homme par contact :

- **direct** avec un animal infecté, ou
- **indirect** à travers l'environnement contaminé par l'urine d'animaux infectés (eau douce, sol boueux, végétation...)

La bactérie pénètre à travers la peau lésée (plaie cutanée, écorchure...) ou à travers les muqueuses (œil, nez, bouche).

Rejet des leptospires par l'urine d'un animal infecté





J'identifie les symptômes

Les premiers symptômes apparaissent **une semaine à un mois** après la contamination :

- Apparition brutale d'une forte fièvre avec frissons
- Douleurs musculaires et articulaires, forts maux de tête et troubles digestifs fréquents

En l'absence de traitement, la maladie peut s'aggraver et toucher divers organes tels que le foie, les reins et les poumons, entraînant alors une hospitalisation.

La ressemblance avec les symptômes de grippe, rend le diagnostic précoce difficile.

Je me protège

Équipements de protection

- Gants avec manchettes imperméables
- Bottes ou cuissardes
- Combinaison ou vêtement de protection
- Lunettes anti projection



Hygiène

Après une activité à risque, lavez-vous les main et/ou prenez une douche.

Vaccination

Parlez-en avec votre médecin du travail.



Que dois-je faire en cas d'exposition à risque ?

En cas de plaie :

- Nettoyez, désinfectez et protégez la plaie avec un pansement imperméable.
- Consultez votre médecin traitant même en l'absence de symptôme.

En cas de projection dans les yeux :

- Rincez au sérum physiologique ou sinon à l'eau du robinet.
- Consultez votre médecin traitant par précaution.

En cas d'apparition de symptômes quelques jours après une exposition à risque :

- Consultez votre médecin traitant en lui indiquant l'activité à risque pratiquée.

